

Editorial

Le vidage du piège du Lyvet

ENFIN !

Le vidage du "piège à vase" du Lyvet entre Saint-Samson et La Vicomté est relancé. L'acquisition des derniers terrains semble maintenant en bonne voie. Les fouilles archéologiques préalables ont eu lieu sur le site de lagunage. Il est aujourd'hui possible que le début du vidage ait lieu à l'automne 2014. Une enquête publique devrait être lancée prochainement.

OUI MAIS...

Les riverains de l'estuaire de la Rance attendaient ce moment depuis dix ans. En effet la création de ce piège à vase expérimental a eu lieu en 2000-2001. La fosse creusée à cet effet dans le lit de l'estuaire, à la limite haute de la Rance maritime, a été comblée en trois ans. Pour rester efficace, le vidage aurait du ré-intervenir immédiatement, dès 2004

ET APRÈS ?

Le projet de renouveler ce vidage tous les trois ans est loin d'être suffisant. Il est prévu d'extraire 60 000 m³ de sédiments, soit en moyenne 20 000 m³ par an. Ce volume est à rapprocher des 50 000 m³ d'apport sédimentaire annuel dans l'estuaire. Il ne permet ni une stabilisation ni une amélioration progressive de la situation actuelle. Dans ces conditions il apparaît que si le vidage du piège du Lyvet est attendu, il doit impérativement être accompagné de la mise en place d'un plan durable de gestion des sédiments bien plus ambitieux que cette intervention ponctuelle.

F. Malglaive

A.G. DU 15 FÉVRIER Une bien belle soirée



Le samedi 15 février 2014, l'Association Rance Environnement a tenu son assemblée générale annuelle à la salle des fêtes de Pleudihen Sur Rance.

En première partie, Henri Thébault, rapporteur de La Commission Estuaire, a donné une conférence qui avait pour thème "L'estuaire de La Rance vers une catastrophe environnementale inéluctable".

Une assemblée attentive

En seconde partie la soirée a été consacrée à l'Assemblée Générale elle-même. Le conseil d'administration de l'association a rendu compte auprès des adhérents de son activité annuelle et de sa gestion financière. Le rapport moral ainsi que les orientations pour l'année à venir ont été exposés par la Présidente. Le nouveau conseil d'administration est détaillé en dernière page.

Aujourd'hui, Rance-Environnement est une association dont l'effectif croît régulièrement (180 adhérents début mai 2014). Sa reconnaissance est publique à la suite du renouvellement pour cinq ans de son agrément au titre de la protection de l'environnement. Thème prioritaire, le traitement des sédiments dans l'estuaire demeure la préoccupation majeure de l'association. Pour répondre avec plus d'efficacité aux multiples défis rencontrés, un renforcement des moyens financiers et humains est souhaitable.

Après discussion, les rapports et orientations ont été approuvés à l'unanimité.

Pour conclure dignement cette soirée, nous nous sommes retrouvés pour fêter les vingt ans de Rance-Environnement. Une belle table avait été dressée où nous attendait



quantité de bonnes choses à déguster, salées et sucrées, sans boudier notre plaisir. Ce fût un temps d'échanges et d'amitié très chaleureux, renforçant les liens au sein de l'Association. Pour conclure, les vingt bougies décorant un très beau et bon gâteau au chocolat ont été soufflées dans la bonne humeur.

Que tous soient sincèrement remerciés !

SOMMAIRE

Editorial

L'assemblée générale
du 15 février 2014

Opération "Vidage du Lyvet"

Actions de la Commission
Estuaire Rance

Navigation en Rance

Qualité des eaux de baignade

Brèves

Opération "Vidage du Lyvet"

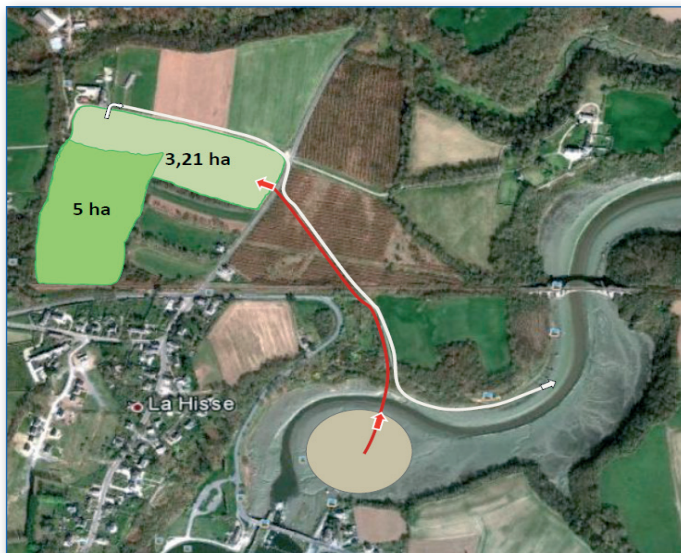
Dénommée "Lyvet 2", elle fait suite à la première du genre réalisée en 2000 et 2001. Cœur Emeraude consciente des difficultés du projet qui peuvent influencer sur son déroulement, ne souhaite pas encore communiquer sur ce sujet. Pour répondre néanmoins aux nombreuses questions de ses membres, Rance Environnement tente de présenter ici les grandes lignes de cette opération.

Le projet

Compte tenu de la nature du projet et de sa situation, un grand nombre d'autorisations à donner par l'administration sont nécessaires. A cet effet Cœur Emeraude a élaboré et déposé les dossiers correspondants. Ceux-ci sont en cours d'instruction avec des demandes éventuelles de compléments d'information. L'administration étant consciente de la nécessité de cette opération, le dossier est suivi directement par le sous préfet de Dinan. Nous estimons que toutes les autorisations requises devraient être accordées, ou pourraient l'être avec des conditions particulières.

Une consultation publique devrait être lancée durant l'été 2014 pour recueillir l'avis des populations concernées.

Le financement de Lyvet 1 avait été assumé par EDF sur le budget du contrat de baie. Celui-ci n'ayant pas été dépensé en totalité, nous pensons que le



reliquat non dépensé (2,4 millions d'euros) devrait pouvoir couvrir les dépenses de cette opération Lyvet 2.

Le volume devant être extrait est d'environ 60 000 m³. L'extraction devrait être réalisée par aspiro-draguage. Les vases, plus ou moins compactes selon leur profondeur, seront diluées avec l'eau de l'estuaire

et pompées dans des tuyauteries vers le site de lagunage situé à l'ouest du site d'extraction sur la rive gauche de l'estuaire au Petit Châtelier en Saint Samson.

Les limites du projet

Il est envisagé de recommencer ce curage tous les trois

ans compte tenu de la durée nécessaire du lagunage. Le volume de vases ainsi traité est très insuffisant. Sur la base d'un volume d'apport sédimentaire de 50 000 m³ par an (selon un rapport du ministère de l'environnement), c'est au minimum 50 000 m³ qu'il faut extraire par an pour stabiliser l'envasement.

Le processus technique retenu pour ce projet (notamment le lagunage des vases extraites) est inadapté pour une gestion durable des sédiments de l'estuaire. D'autres procédés avec concentration qui ont un impact environnemental moindre ont été proposés par la Commission Estuaire.

Soyons conscients des limites de ce projet. Si rien d'autre n'est entrepris à brève échéance, la disparition des usages côtiers restera inéluctable. ■

ACTIONS DE LA COMMISSION ESTUAIRE RANCE

● LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

A l'occasion des élections municipales, la Commission Estuaire Rance a décidé de lancer une campagne spécifique préalable aux scrutins. Rance Environnement s'est activement impliquée dans cette action de motivation et de prise en compte de la problématique de l'estuaire de la Rance.

Un communiqué a été adressé à la presse locale le 15 janvier 2014. Un document de deux pages, "L'estuaire de la Rance est en danger", (ce document était joint au précédent numéro du Fil de la Rance), a été adressé à chacune des listes en cours de constitution sur les communes riveraines de l'estuaire.

Par ces actions nous voulions que tous les élus potentiels aux conseils municipaux et communautaires disposent d'une information objective et synthétique, propre à leur permettre de prendre position de façon éclairée. Si l'avenir de l'estuaire n'est pas un sujet politique, au sens politique du terme, il n'en constitue pas moins un enjeu majeur pour tous les élus des communes riveraines de la Rance, sans exception.

● LES CONFÉRENCES SUR L'ESTUAIRE EN DANGER

Dans le même temps quatre conférences ont été données sur le sujet "L'estuaire de la Rance, vers une catastrophe environnementale inéluctable". Ces conférences ont été présentées par M. Henri Thé-

bault, rapporteur de la Commission Estuaire Rance. Elles ont réuni un total de 700 personnes et ont été suivies de débats souvent très animés. Devant l'intérêt suscité par ces présentations deux autres conférences sont programmées en juin et juillet.

● POURSUITE DES DÉMARCHES

La commission Estuaire Rance poursuit ses travaux et ses démarches pour obtenir la décision de lancer un plan durable de gestion des sédiments.

Cette décision urgente après le temps perdu de ces dernières années, demande la mobilisation de tous et notamment des élus des communes riveraines. L'objectif est d'engager une démarche collective auprès des décideurs et financeurs institutionnels : l'ETAT et EDF, signataires de la convention de concession de l'usine marémotrice.

A cet effet deux réunions ont été organisées pour réunir les maires et présidents des communautés de communes ou leurs représentants le 16 mai à La Ville ès Nonais et le 26 mai à Plouër.

Au cours de ces réunions, les communes ont affirmé leur détermination en vue d'obtenir un véritable plan de gestion des sédiments et envisagé la création d'un collectif pour engager une concertation directe avec EDF. ■

Navigation en Rance

Chenal : état alarmant

Lors des grandes marées les niveaux d'eau dans la Rance sont bas, bien que moins bas qu'avec la marée naturelle. A ces moments là, il est possible de voir l'état du chenal. Celui-ci est de plus en plus étroit et déformé. Il a été constaté au Lyvet que certaines perches et certaines bouées n'étaient plus situées correctement. Cette situation a été signalée au service des phares et balises. Mais ce ne sont pas les balises qu'il faut bouger, c'est la vase qu'il faut draguer.

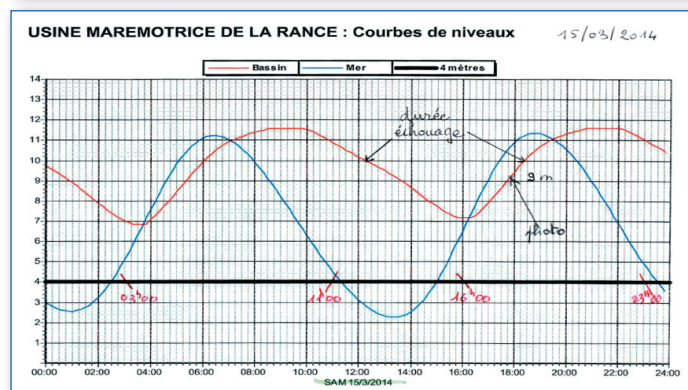


Mordreuc : la vase dépasse la cote 9 mètres

Le 15 mars dernier, un plaisancier en a fait l'expérience. Echoué aux alentours de 13h, il n'a pu repartir qu'après 18h. Leçons à tirer : les fenêtres de navigation sont de plus en plus réduites, pour tirer des bords dans la plaine de Mordreuc, n'embarquez pas sans la courbe de niveau du jour, et sans sondeur.



Photo prise le 15 mars 2014 à 17h54



Sur la courbe de niveaux du 15 mars (ci-dessus), le niveau de l'eau à 17h54 est de 9 mètres. Le banc de vase sur lequel le plaisancier s'est échoué, dépasse donc la cote 9 mètres.

Combien de temps pourra t'on encore "tirer des bords" dans la plaine de Mordreuc ? ■

Qualité des eaux de baignade

La réglementation actuelle applicable au suivi de la qualité des eaux de baignade date de 2008. Cela permet aujourd'hui d'analyser la situation avec un certain recul.

Cette réglementation* prévoit la réalisation d'un "profil de plage". Il s'agit de caractériser la vulnérabilité propre à chaque lieu des eaux de baignade. Trois types de profil sont prévus : [1] le risque de pollution n'est pas avéré, [2] le risque de pollution est avéré, les causes sont connues, [3] le risque de pollution est avéré, les causes sont insuffisamment connues.

L'actualisation des profils prend en compte les résultats obtenus. En cas de qualité insuffisante le profil est actualisé tous les deux ans. Il l'est tous les trois ans en qualité moyenne et tous les quatre ans en cas de bonne qualité.

Des prélèvements sont effectués. Les paramètres bactériologiques pris en compte sont : Escherichia coli et Entérocoques intestinaux.

Le classement obtenu est "glissant" sur 4 saisons, avec au moins au moins 16 prélèvements. L'objectif est que toutes les eaux de baignade soient conformes pour la saison 2015.

Pour les eaux de baignade en mer, il y a actuellement, dans le département des Côtes d'Armor, 121 points de mesure, répartis sur 40 communes avec 141 plages et 106 profils de plages. 881 prélèvements ont été effectués. 9 sont de mauvaise qualité.

Sur ces bases 76 plages sont d'excellente qualité, 36 de bonne qualité, 3 de qualité suffisante et 9 de mauvaise qualité.

Pour la Rance Maritime située en Côtes d'Armor, trois plages sont classées en "excellente qualité" : Langrolay (Le Roué), Plouër (La

Cale) et Pleudihen (Mordreuc). Celle de la Ville Ger à Pleudihen est seulement classée en "bonne qualité". Nous allons rechercher les causes de cette **différence de classement qui nous étonne entre les deux plages de Pleudihen.**

Pour les eaux douces il est pris aussi en compte les cyanobactéries et les algues bleues qui sont susceptibles de provoquer des effets digestifs ou cutanés. Les opérations de comptage sont normalement bimensuelles. En cas de prolifération la fréquence est hebdomadaire.

En matière bactériologique les six plages d'eau douce des Côtes d'Armor sont d'excellente qualité. Par contre une a été fermée à cause de la présence de cyanobactéries (Glomel).

Ce suivi nous amène à nous poser une question compte tenu de la spécificité des eaux de la Rance qui sont saumâtres, surtout dans sa partie amont, située en Côtes d'Armor : **le suivi d'eau de mer est-il suffisant dans l'estuaire de la Rance ou ne serait-il pas intéressant de compléter les résultats avec un suivi de type eau douce ?**

Par ailleurs l'IFREMER effectue un suivi portant sur les coquillages. Ce suivi donne une vision plus intégrée de la qualité des eaux dans l'ensemble de l'estuaire, et pas seulement basée sur quelques prélèvements.

La pêche et la consommation des coquillages de la Rance sont interdites durant certaines périodes. On peut donc en conclure que, **malgré le classement en excellente qualité des eaux de baignade, les eaux de la Rance ne sont pas globalement de très bonne qualité.**

Restons vigilants ! ■

N.B.: cette réglementation a été présentée dans le numéro du Fil de la Rance d'octobre 2010. Ce dernier peut être consulté sur notre site internet <http://rance-environnement.net/index.php?page=au-fil-de-la-rance>.

Brèves... Brèves... Brèves...

Rance-Environnement ouvre une antenne Ille-et-Vilaine à St-Suliac

■ La couverture géographique de Rance Environnement s'élargit, en liaison avec la croissance régulière du nombre de ses adhérents et de leur répartition.

Pour donner une plus grande visibilité à l'association dans les communes riveraines de l'estuaire de la Rance situées en Ille et Vilaine, une antenne domiciliée en mairie de St-Suliac a été ouverte. M. Philippe Mouret, vice-président, assure localement les contacts.

France Bleu Armorique et les algues vertes

■ Les algues vertes se développent aussi dans la Rance, et le phénomène semble s'aggraver au cours des années. Le développement des algues sur vase est particulièrement préoccupant. Comme pour les algues vertes sur rochers, elles ne peuvent pas être enlevées et se décomposent sur place. Il s'agit d'algues filamenteuses qui se fixent sur le sol. Le 13 mai dernier, la radio France Bleu Armorique a rencontré à sa demande trois membres du bureau de l'association. L'interview avait pour objectif d'informer les auditeurs de Bretagne sur le phénomène des algues vertes en Rance.

Coupes d'arbres en zones boisées classées Une initiative de la commune de Plouër

■ Un grand nombre d'espaces boisés de toute taille ont été classés lors de l'élaboration des PLU (Plans locaux d'urbanisme). Malgré les actions de communication qui ont suivi l'élaboration de ces plans, un grand nombre de propriétaires de bois ignorent que les parcelles leur appartenant sont souvent classées. Ils ignorent plus encore ce qu'il convient de faire avant d'entreprendre une coupe, quelle qu'en soit son importance. Conscient de cette situation la commune de Plouër a décidé d'organiser après l'été, une réunion avec un représentant de la préfecture en charge des sujets forestiers, pour expliquer aux propriétaires concernés ce qu'il convient de faire.

Rance Environnement se réjouit de cette initiative et souhaite qu'elle soit suivie de succès. Des réunions ayant le même objectif pourraient être organisées avec profit dans d'autres communes ou encore au niveau des communautés de communes.

Il est utile de savoir qu'un organisme public est chargé du conseil auprès des propriétaires de parcelles boisées de toutes tailles : le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne. Il est basé à Rennes avec des techniciens pour tous les départements. Cet organisme propose un site internet très complet. En particulier il est possible de télécharger le formulaire de déclaration de coupe dans un Espace Boisé Classé (www.crfp.fr/Bretagne/doc-gestion-durable/interventions-sylvicoles.html).

« L'estuaire de la Rance deviendrait-il tendance ? » (L'Express)

■ Le 16 avril 2014, l'Express a publié un dossier complet de dix pages sur les multiples facettes de la Rance, de Dinan à Saint Malo. La situation actuelle de l'estuaire ainsi que des repères historiques sont présentés. Deux pages traitent de l'envasement avec un sous-titre « Des riverains au bord de la crise de nerfs ». Il y est écrit notamment : « ...le mécontentement des riverains prend des proportions incontrôlables. Certains menacent d'aller déverser de la vase sur le barrage de la Rance pour exprimer leur colère. »



RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901

Agréée Protection de l'Environnement

Siège social : Mairie

22690 Pleudihen-sur-Rance

www.rance-environnement.net

rance-environnement@orange.fr



Le nouveau conseil d'administration de Rance Environnement

Dominique de Beauhoudrey

Nicole Bougeard

Marie Briand (Trésorière)

Michel Coquart (Trésorier Adjoint)

Jean-François Coudron

Germaine Guillou (Présidente)

François Malglave (Secrétaire-adjoint)

Philippe Mouret (Vice-président)

Jean-Louis Penot (Secrétaire)

Christiane Terrière



Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 € Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Je renouvelle mon adhésion pour 2014

Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

Signature :

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)